

c.r. a.g. du 20.06.1987

Sté Uffi

1. compte rendu d'activité du Conseil Syndical présidé par Mr Auguste . Il fait l'historique sur les problèmes opposant la copropriété aux différents intervenants dans la construction : administrateurs de la ZAC et constructeurs des tranches d'habitation . Le problème le plus important portant sur la finition des garages et des parties communes générales . Il est abordé également les problèmes d'infiltrations des eaux de pluie par certaines terrasses des bât A et B aussi bien dans le cadre des toitures que des balcons supportant les jardinières . Mr Auguste donne lecture du protocole d'accord passé entre le Conseil Syndical et les Moulins . L'assemblée entérine cet accord
2. approbation des comptes pour l'exercice 1986 .
3. quitus au syndic
4. renouvellement du mandat du syndic :
5. approbation du budget prévisionnel 1987 :
6. renouvellement des membres du conseil syndical
7. exposé sur les différentes actions menées contre les responsables des non finitions et malfaçons de l'ensemble immobilier :
l'assemblée générale donne mandat au Conseil Syndical et au syndic pour entreprendre toutes actions judiciaires nécessaires .
8. autorisation à donner aux bât C1 C2 C3 FG et DE afin que ces bâtiments s'ils le désirent et à leurs frais , puissent procéder à la pose de fermeture des coursives en alu et vitres , et à la pose de porte aux accès des immeubles : résolution adoptée
9. autorisation à donner à certains copropriétaires désirant ou ayant réalisés des fermetures sur leur loggia-balcons ou terrasses :
autorisation accordée sous réserve d'obtention au préalable des autorisations administratives éventuellement nécessaires.
10. demande de M Besnier : pose d'une marquise : accordée
11. demande de M Canovas : pose d'une grille de séparation au bât G : accordée

la séance est levée à 12 h 30